

ACQUISITION DES JOURS DE RECUPERATION

RÉMUNÉRATION DES JOURS FÉRIÉS TRAVAILLÉ AVEC PARUTION NR:

Option 1 : +200%

Option 2 : +50% et 2 jours de récupération

Exemple :

Options de rémunération	Salaire base jour normal	majoration jour férié	salaire payé jour férié	Autre
Option 1 :	100 €	200 €	300 €	
Option 2 :	100 €	50 €	150 €	" +2 jours de récupération

RÉMUNÉRATION DES JOURS FÉRIÉS TRAVAILLÉ SANS PARUTION NR (CAS DU ROUTAGE POUR COMPTE DE TIERS):

Option 1 : +200% pour les jours fériés hors 25 decembre et 1er janvier

Option 2 : +300% pour les jours fériés du 25 decembre et du 1er janvier

Exemple :

Options de rémunération	Salaire base jour normal	majoration jour férié (hors 25/12 et 01/01)	salaire payé jour férié (hors 25/12 et 01/01)	Autre
Option 1 :	100 €	200 €	300 €	
Options de rémunération	Salaire base jour normal	majoration jour férié (25/12 et 01/01)	salaire payé jour férié (25/12 et 01/01)	Autre
Option 2 :	100 €	300 €	400 €	

RÉMUNÉRATION DE LA JOURNÉE DE SOLIDARITÉ TRAVAILLÉE:

Option 1 : +50% + 1 jour de récupération

Option 2 : +100%

Exemple :

Options de rémunération	Salaire base jour normal	majoration jour férié	salaire payé jour férié	Autre
Option 1 :	100 €	50 €	150 €	" +1 jour de récupération
Option 2 :	100 €	100 €	200 €	